

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

PROCES-VERBAL du 16 MAI 2024

Additif au procès-verbal du 29 avril 2024 fixant la liste des candidates et candidats autorisés à prendre part à l'épreuve d'admissibilité, de l'examen professionnel pour l'accès au corps de secrétaire administratif de classe normale du ministère de la justice au titre de l'année 2024

L'épreuve écrite d'admissibilité de l'examen professionnel pour l'accès au corps de secrétaire administratif du premier grade du ministère de la justice au titre de 2024 se déroulera dans les centres suivants :

- Aix en Provence
- Bordeaux
- Dijon
- Guadeloupe
- Guyane
- Lille
- Lyon
- Martinique
- Mayotte
- Nancy
- Nouvelle Calédonie
- Paris
- Polynésie
- Rennes
- Réunion
- Toulouse

La candidate suivante est autorisée à prendre part à l'épreuve d'admissibilité de l'examen professionnel pour l'accès au corps de secrétaire administratif de classe normale du ministère de la justice au titre de 2024 :

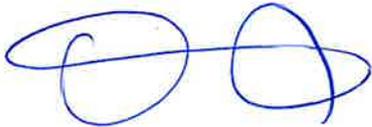
Civilité	Nom usuel	Nom de naissance	Prénom
Madame	CORNET	MIQUEL	Elisabeth

L'article 20 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 autorise l'administration à vérifier que les conditions requises pour concourir sont remplies après les épreuves et avant la nomination des lauréats.

La vérification par l'administration que les lauréats remplissent les conditions requises pour concourir peut intervenir après les épreuves et au plus tard jusqu'à la date de leur nomination. Par conséquent, le fait pour un candidat d'être convoqué aux épreuves, voire de figurer sur la liste d'admission ne lui confère juridiquement aucun droit à nomination s'il s'avère que ces conditions n'étaient pas réunies.

Fait à Paris, le **16 MAI 2024**

Pour le ministre et par délégation :
La sous-directrice de la stratégie, de l'attractivité
et de l'accompagnement des évolutions professionnelles

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a horizontal line, positioned above the name C.DESHORS.

C.DESHORS